ARRANGEMENT D'HIVER.

Paquebot pour la Balize et la Pointe de la Mare.—Le bateau à vapeur ST. PAN, du marchand, capt. Joe Miller, [illegible] la Balize tous les Samedis matin, à 10 heures [illegible] le lendemain, et sera à [illegible]

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Ce même bateau [illegible] Mercredis à 10 heures A. M., et opère [illegible] suivant dans l'après midi.

[illegible] passage, s'adresser au capitaine, à [illegible] Quai, ou à

J. F. BERCIER & Co,
No. 34, Vieille Levee.

POUR PLAQUEMINES ET LA COTE.—Le Vapeur JUDGE MCLEAN, capitaine M. W. Hinckle, fera les voyages réguliers comme paquebot, deux fois par semaine, [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis, à 10 heures du matin, et de Plaquemines tous les lundis et vendredis, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. H. BRIN
No 1, Front Levee.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine [illegible] A. Dupas, partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] et Lundis et Jeudis, à 10 heures du matin, et de Lafourche [illegible] Mardis et Vendredis, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. H. MORRISON & Co.
No 1, Front Levee.

[illegible] entièrement réparé et grandi [illegible] Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre bateau faisant les mêmes voyages. On aura un soin particulier du chargement du fret et des passagers, tant [illegible] fret ou passage s'adresser à

T. P. WOODWORTH.

POUR LA BALIZE.—2 fois par semaine.—Le paquebot à vapeur MUSIC, capt. T. Martin, reparé à neuf, et avant de beaux appartements pour les passagers, partira [illegible] Balize [illegible] Mardis et Samedis, à 10 heures du matin, et reparti[illegible] le lendemain.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Le même bateau [illegible] les lundis à 10 heures du matin, et reparti[illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

J. LARRIEU & Co.
71 Vieille Levee.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISA, capt. J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers Baton Rouge tous les Mardis, [illegible] Nouvelle-Orléans le mercredi à 10 heures [illegible] retour il quittera Baton Rouge le [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à

BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT REGULIER, partant [illegible] dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ, le vapeur MISSOURI, capitaine [illegible] Dimanche, partira pour les points et des [illegible] ILES DIMANCHES à 10 heures précises et de [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

JAS. E. WOODRUFF.

POUR MOBILE.—Ligne de l'Union.—Le paquebot régulier AUBURN, capitaine N. C. Dutter, partira en [illegible] Mardi, 19 courant, à 4 heures du soir, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

JAS. A. WOODRUFF.
60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le paquebot régulier, le vapeur SEARS, capitaine [illegible] partira de notre ligne régulière [illegible] cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser au Bureau de l'Union, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le vapeur JUDGE MCLEAN, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le vapeur ST. MARYS, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le vapeur SEARS, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le vapeur JUDGE MCLEAN, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. STANTON & Co.
Rue de Magasins et Lafayette.

POUR LIVERPOOL.—Le navire SHEPHERD, capitaine Macy, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR HARMSTEDT.—Le navire français de [illegible] Tourel, ayant [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

ROWAND & WALTON, propriétaires
27 oct 1m. 356 rue du marché, Philadelphie

POUR LIVERPOOL.—Le navire MARY [illegible] capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR HARMSTEDT.—Le navire français de [illegible] Tourel, ayant [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

AUG. MOLIER,
90, St Louis

POUR LIVERPOOL.—Le navire MARY [illegible] capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire SARAH [illegible] capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire